

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 03 MARS 2016 à 19 HEURES**

L'an deux mil seize et le trois mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Seignelay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Thierry CORNIOT, Maire.**

Présents : MM Thierry CORNIOT, Céline CHANCY, Michèle SELLIER, Bernard GUIMBERT, Marc SEGRETIN, Martine MICHEL, Daniel HENRY, Christine BENARD, Jean-Claude GRISI, Sylvia TISON, Emmanuelle LECOMTE, Patrick MANGIN, Jérôme BROCHARD, Isabelle FERREIRA DE LIMA, Chantal GUIDEZ, Florence HAULTCOEUR, Christine FOURIER

Absents excusés :

Jean-Claude MARTIN donne procuration à Florence HAULTCEUR
Daniel HENRY donne procuration à Martine MICHEL

Secrétaire de séance : Isabelle FERREIRA DE LIMA

Monsieur le maire présente la démission d'un conseiller municipal, Monsieur Domenico LONGO. Cette démission avait créée une vacance qui est aujourd'hui comblée par l'arrivée de Madame Christine FOURIER, suivante sur la liste, qui vient compléter l'effectif du conseil municipal.

Le compte-rendu de la séance précédente n'a pas fait l'objet d'observation.

Le Maire soumet au Conseil les différents sujets à l'ordre du jour :

Demande de dégrèvement sur facture d'eau :

Monsieur le maire présente au conseil municipal une demande de dégrèvement pour une fuite de 773 m³. Il s'avère que cette demande fait suite à une fuite non visible.

Arrivée de Monsieur Jean-Claude GRISI (19h08).

Par conséquent, le maire propose, comme il a été convenu, un dégrèvement à hauteur de 50 % pour l'eau potable et la totalité pour l'assainissement.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Monsieur Patrick MANGIN demande si une demande a été faite auprès des assurances. Monsieur le maire s'engage à demander aux personnes concernées si elles ont fait l'objet d'un dédommagement.

Panneaux signalétiques supplémentaires avenue Colbert :

Suite à quelques courriers d'administrés qui nous informent d'un manque de panneaux signalétiques de rappel dans l'avenue Colbert, monsieur le maire propose de procéder à l'installation de panneaux de rappel de croisement avec priorité à droite. Monsieur le maire réunira la commission sécurité afin de savoir combien de panneaux nous devons acheter et où les placer.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Madame Sabrina CHAUVET rappelle qu'elle avait déjà évoqué ce problème.

Subvention exceptionnelle - ADAPT (association pour l'insertion professionnelle et sociale des personnes handicapées) - :

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que nous avons signé une convention pour l'entretien du parc informatique des écoles avec l'ADAPT. L'association nous sollicite pour une demande une subvention de 200 € pour l'année.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Madame Christine BENARD propose de faire un point avec l'association à la fin de l'année.

Tarif photocopies pour les associations :

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que chaque association peut utiliser le photocopieur de la mairie. Dans la conjoncture actuelle, chacun doit faire attention aux dépenses. Afin de responsabiliser les associations, un compteur vient d'être installé. Chaque association aura son propre code d'accès.

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'octroyer un nombre de photocopies gratuites. Passé ce nombre, les photocopies suivantes seront payantes, à prix coutant.

Monsieur le maire propose 1 000 photocopies A4 gratuites. Au-delà le tarif sera pour chaque photocopie supplémentaire :

- Copie A4 noir et blanc : 0.0054 €
- Copie A4 couleur : 0.05172 €

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité. Madame Sylvia TISON et Monsieur Patrick MANGIN, présidents d'associations, ne prennent pas part au vote.

DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux):

La date limite pour les demandes de DETR est fixée au 15 mars 2016.

Monsieur le maire propose au conseil municipal 2 projets :

- L'achat des locaux du Crédit Agricole si l'estimation nous arrive avant le 15 mars.
- La rénovation de l'accueil de la mairie.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Réhabilitation des réseaux rue des Chapelains, rue et impasse du Champ d'Arcy et rue du vivier – demande de subvention et choix des entreprises pour les missions complémentaires - :

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'une consultation a été réalisée pour 3 missions complémentaires :

- Mission complémentaire pour le diagnostic amiante et HAP sur les enrobés existants :

L'offre de l'entreprise APAVE est jugée la mieux disante.

- Mission complémentaire géotechnique :

L'offre de l'entreprise GEOTEC est jugée la mieux disante.

- Mission complémentaire pour les relevés topographiques :

L'offre du cabinet de géomètres expert Jean-Louis DELELIGNE est jugée la mieux disante.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une consultation a été réalisée pour les travaux de raccordement sur le réseau d'eaux usées en domaine privé ainsi que les enquêtes à la parcelle.

L'offre de l'entreprise ARTELIA est jugée la mieux disante.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Monsieur le maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à demander les subventions pour la maîtrise d'œuvre pour les travaux de raccordement sur le réseau d'eaux usées en domaine privé à tous les organismes concernés et en particulier à l'agence de l'eau ainsi que pour les missions complémentaires (diagnostic amiante, relevé topographique et mission géotechnique).

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Indemnités de fonction :

Monsieur le maire fait part au conseil municipal d'une circulaire émanant de la Préfecture concernant le calcul des indemnités de fonction. Depuis le 1^{er} janvier 2016, la loi a modifié le texte encadrant ces indemnités.

Monsieur le Maire propose donc au conseil de reprendre la même délibération prise le 23 avril 2014 soit une diminution de 10 % pour les indemnités des élus. Le taux sera donc de 39 % de l'indice brut 1015 pour le maire et de 14,85 % de l'indice brut 1015 pour les adjoints.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Informations diverses :

- Monsieur le maire informe le conseil que le formulaire concernant la demande de subvention aux associations vient d'être envoyé. Cette année, dans le cadre de notre mission de contrôle, nous demandons en plus des documents habituels, les relevés de compte.
- Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'hôtel du commerce vient d'avoir toutes les habilitations afin d'ouvrir un rayon presse et un point loto.

Cette ouverture devrait se faire courant mars.

- Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une demande d'un Notaire parisien pour connaître la position de la mairie concernant le terrain sis 40 rue Gatelot. Ce terrain pourrait être utile à la commune. Nous informons le notaire de notre intérêt.
- Des travaux afin de prolonger le chemin devant les concessions au cimetière sont en cours.
- Concernant le rû de la buche, et après maintes échanges avec les services de la DDT, nous devrions prochainement pouvoir intervenir en respectant les règles imposées

Questions diverses :

- Madame Martine MICHEL demande pourquoi la matérialisation au sol d'interdiction de stationner rue Mathieu Roussin n'est pas faite. Monsieur le maire l'informe qu'elle sera matérialisée dès que la communauté de communes de Seignelay/Brienon procédera aux divers marquages dans la commune.

L'ordre du jour est épuisé.

Le Maire lève la séance à 20h15

La Secrétaire,

Les membres,

Le maire,
Thierry CORNIOT

